



Récupération travail we et premier mai

Par **Sojulice**, le **21/04/2019** à **07:47**

Bonjour,

Je suis salariée dans une société dépendant de la convention de l'industrie pharmaceutique. Contrat cadre mais 35h car la société a été créée il y a 6 mois et pas encore d'accord entreprise.

Je dois effectuer un déplacement en Corée et partir samedi matin 27 avril. J'aurais près de 16h d'avion avec une arrivée le dimanche. Je travaillerai ensuite le dimanche pour une Réunion) puis le lundi, le mardi et le mercredi 1er mai. Je rentrerai le jeudi 2 Mai.

Que puis-je réclamer en terme de récupération? Ma RH veut l'imposer un jour avant de partir et un jour en rentrant. Je trouve cela insuffisant surtout qu'il y a le premier mai au milieu.

Qu'en pensez-vous?

Merci de votre aide

Par **morobar**, le **21/04/2019** à **08:25**

Bonjour,

Le temps de déplacement n'est pas du temps de travail effectif, mais mérite compensation. Si vous travaillez le 01/05 il doit être payé double en sus.

Pour une jeune société et avec la confiance dont vous semblez bénéficier vous êtes partie pour gâcher votre avenir.